

1. Coordonnées

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site internet :

Vous exposez en qualité de :

Professionnel : OUI NON :

2. Pièces à fournir impérativement :

> CV, cursus artistique ou une note explicative expliquant votre démarche artistique ou culturelle

> Quatre photos de bonne qualité (minimum 500Ko) des œuvres susceptibles d'être exposées à envoyer par mail à cc.salorges@ville-noirmoutier.fr

> ce dossier complété et signé

3. Description du projet

> Souhaitez-vous exposer :

Seul Avec un ou plusieurs artistes

> Dans le cas d'une exposition conjointe, si vous connaissez déjà votre partenaire, merci de bien vouloir nous indiquer son nom :

> Souhaitez-vous que l'on organise l'exposition conjointe avec un artiste volontaire ?

OUI NON

> Discipline(s) présentée(s) dans l'exposition (peinture (gouache/huile/acrylique...), sculpture, photographies, dessins, autres...)?



> Quels sont vos thèmes d'inspirations ?

> Quelle(s) technique(s) utilisez-vous ?

> Quel est le format moyen de vos œuvres ?

> Combien d'œuvres pensez-vous exposer aux Salorges ?

> Quel est le titre de votre exposition ?

> Veuillez faire une brève description de votre exposition. Ce descriptif figurera dans le guide des animations de l'Office de Tourisme si votre dossier est retenu :



Noirmoutier
en-l'île

4. Vos précédentes expositions :

> Avez-vous déjà exposé aux Salorges ? OUI NON

Si oui, en quelle(s) année(s) ?

> Où avez-vous exposé ces 3 dernières années ?

5. Dates pour la location de la salle :

> A quelle période souhaitez-vous exposer ? (Vous pouvez indiquer plusieurs périodes)

POUR RAPPEL : Les périodes d'exposition sont des périodes de 10 jours incluant au moins un week-end, du 15 juin au 15 septembre environ.

Si le calendrier d'occupation le permet, nous retiendrons la période souhaitée. Dans le cas contraire, nous vous ferons une proposition de date de location.

MODALITÉS DE LOCATION

Généralités

Le dossier de demande d'exposition pour l'année 2023 devra être complété et envoyé au plus tard le 6 janvier 2023 à cc.salorges@ville-noirmoutier.fr

Il sera ensuite étudié par les membres de la sous-commission culture en début d'année 2023. L'avis de la sous-commission vous sera communiquée, par écrit, dans le mois suivant.

Conditions de location

Les périodes d'exposition pour la salle de la « Petite Salorge » sont définies sur 10 jours, montage et démontage inclus.

Le forfait de location est de 500€ en période de vacances scolaires et de 365€ hors vacances scolaires (tarif 2022 susceptible d'évoluer).

La surveillance de l'exposition est à réaliser par vos soins.

Fait à , le

Signature